

# Assemblée générale

**PROVISOIRE** 

A/47/PV.42 4 novembre 1992

FRANCAIS

# Quarante-septième session

#### ASSEMBLEE GENERALE

### PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 42e SEANCE

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 16 octobre 1992, à 15 heures

Président :

M. AKSIN

(Turquie)

(Vice-Président)

puis:

M. HAYES

(Irlande)

(Vice-Président)

Développement social : a) Questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille [93] (suite)

Conférence internationale sur le vieillissement et célébration du dixième anniversaire de l'adoption du Plan d'action international sur le vieillissement :

- i) Rapports du Secrétaire général
- ii) Projet de résolution

Programme de travail

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les <u>Documents officiels de l'Assemblée générale</u>.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, <u>dans un délai d'une semaine</u>, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, Bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

En l'absence du Président, M. Aksin (Turquie), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINT 93 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEVELOPPEMENT SOCIAL: a) QUESTIONS RELATIVES A LA SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES, AUX PERSONNES AGEES, AUX PERSONNES HANDICAPEES ET A LA FAMILLE

CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LE VIEILLISSEMENT ET CELEBRATION DU DIXIEME ANNIVERSAIRE DE L'ADOPTION DU PLAN D'ACTION INTERNATIONAL SUR LE VIEILLISSEMENT:

- i) RAPPORTS DU SECRETAIRE GETERAL (A/47/339, A/47/369)
- ii) PROJET DE RESOLUTION (A/47/L.5/Rev.1)

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Cet après-midi, l'Assemblée générale, conformément à la décision prise à sa troisième séance plénière et conformément à la résolution 46/91, tient la quatrième et dernière séance plénière consacrée à une conférence internationale sur le vieillissement et à la célébration du dixième anniversaire de l'adoption du Plan d'action international sur le vieillissement, au titre du point 93 a) de l'ordre du jour.

M. VAJPAYEE (Inde) (interprétation de l'anglais) : Le vieillissement est un phénomène mondial et présente par conséquent un intérêt universel. Les statistiques sur le vieillissement sont alarmantes et nous nous dirigeons peut-être vers ce "cataclysme du vieillissement" contre lequel nous a mis en garde hier la représentante de la République dominicaine. Les rapports du Secrétaire général : "Application du Plan d'action international sur le vieillissement" (A/47/369) et "Objectifs mondiaux concernant le vieillissement pour l'an 2001 : stratégie pratique" (A/47/339), viennent à leur heure, sont riches en renseignements et nous indiquent les grandes lignes à suivre dans l'accomplissement des tâches qui nous attendent au cours de la prochaine décennie. Nous sommes d'accord avec lui quant à la nécessité de poursuivre le dialogue, la coopération et la prise d'initiatives par toutes les institutions et gouvernements concernés.

D'après les rapports du Secrétaire général, d'ici à l'an 2001 la population mondiale devrait atteindre 6,3 milliards et 1 personne sur 10 être âgée de 60 ans ou plus. Plus de 80 % de cette population vivra dans les pays en développement. Ceci représentera un défi pour tous les gouvernements et toutes les sociétés à venir et exige des changements, peut-être radicaux, dans les attitudes sociales de même que dans les politiques gouvernementales si on veut faire face à ces nouveaux problèmes. La première partie du siècle à venir connaîtra un accroissement considérable du nombre de personnes âgées. Cela se produira toutefois à un moment où les structures familiales traditionnelles se trouveront affaiblies étant donné le nombre croissant de femmes sur le marché du travail; de nombreux systèmes de soutien traditionnels aux personnes âgées disparaîtront lentement. Voilà pourquoi nous devons examiner la situation sans tarder.

Il faut penser qu'à mesure que le nombre de personnes âgées augmentera par rapport à celui des jeunes, de leur côté les conflits entre travailleurs et retraités iront probablement en augmentant. Nous appuyons tout à fait les ajustements proposés dans le rapport : mise en place de conditions de travail plus souples pour permettre aux personnes plus âgées et aux femmes de s'intégrer dans le marché du travail; accroissement du nombre de jeunes immigrants; développement de la préparation à la vieillesse des individus, grâce à l'éducation permanente, au recyclage, à des modes de vie sains, à l'épargne et à la sécurité des liens familiaux et communautaires.

Le vieillissement est un phénomène qui nous atteindra tous un jour ou l'autre. Avec le vieillissement, surtout après la 80e année, viennent divers problèmes tels que fractures, troubles de la vue et autres invalidités qui exigent une attention et des soins constants. Même dans les sociétés en développement où les liens familiaux sont solides, les tendances changeront probablement d'ici 20 ou 30 ans. Tout ceci exige un système mieux financé et mieux coordonné d'aide aux personnes âgées et des mesures propres à les intégrer dans la société et à les y faire participer davantage.

L'Assemblée mondiale sur le vieillissement tenue en 1982, et à laquelle ont participé 120 pays, a adopté un Plan d'action international sur le vieillissement. L'Assemblée a perm s d'évaluer le nouveau scénario social concernant les soins des personnes âgées et d'entamer des programmes destinés

à leur bien-être. Le Plan d'action a servi de plan général pour les politiques de tous les pays du monde au cours de la dernière décennie. Mais tous ses objectifs n'ont pas été atteints. Alors que les pays industrialisés ont accepté la réalité et ont adopté des politiques nationales destinées à aider leurs citoyens âgés, les pays en développement, en raison peut-être de leur système de soutien traditionnel des personnes âgées et de l'insuffisance des ressources, n'ont pas réagi avec autant d'énergie. Nous devons agir.

Les objectifs concernant le vieillissement fixés par le Secrétaire général dans son rapport pour la prochaine décennie, de 1992 à 2001, sont ambitieux et représentent une bonne base que les gouvernements nationaux devraient suivre. Les objectifs proposés visent à appuyer les pays pour qu'ils définissent leurs propres activités et intègrent la question du vieillissement dans leurs plans de développement nationaux et internationaux et à appuyer les activités aux niveaux communautaires. Un autre objectif prioritaire est de tenir des consultations exploratrices sur la manière d'améliorer la coopération mondiale. Sur le plan national, plus précisément, le rapport demande un renforcement des mécanismes nationaux de coordination et des processus nationaux de financement, des bases de données et des centres de formation, la prévention de la discrimination à l'égard des personnes âgées et la promotion des politiques et des programmes intergénérations. Ces mesures, je le reconnais, favoriseraient un vieillissement productif à tous les égards.

L'Inde a commencé modestement, tout au début de ses plans quinquennaux, à s'attaquer aux problèmes liés au vieillissement. Parmi les initiatives qu'elle a prises, je citerai l'établissement, en 1950, d'un centre de formation pour les aveugles adultes, à Dehra Dun, et l'inauguration d'un programme de pension de vieillesse pour les personnes âgées n'ayant aucun moyen de subsistance ni aucun soutien. Le huitième plan quinquennal de 1992-1997 a également réservé des fonds du budget national pour les soins aux personnes âgées.

Le Gouvernement indien a, d'autre part, constitué un comité interministériel pour le bien-être des personnes âgées, qui est chargé: premièrement, d'examiner les recommandations de la table ronde sur les soins aux personnes âgées organisée par le Conseil de recherche médicale de l'Inde et d'autres organismes de planification médicale et familiale et de proposer

M. Vajpayee (Inde)

des moyens de les mettre en application; deuxièmement, d'examiner le projet de politique nationale sur les soins aux personnes âgées proposé lors des discussions de la table ronde et de proposer un cadre de politique en vue de son adoption; et troisièmement, de soumettre des programmes pour la protection et le soin des personnes âgées, eu égard aux conditions socio-économiques changeantes, permettant également d'utiliser leurs services et leur expérience afin de leur permettre d'augmenter leur revenu et de canaliser leurs énergies vers des activités de soutien communautaire.

Ces dernières années, on s'est montré en Inde de plus en plus sensible au sort des personnes âgées pauvres. Ceci est dû notamment à la participation des médias. La plupart des Etats de l'Inde ont des programmes d'assistance sociale pour les personnes allant de 55 à 65 ans. Le rapport de 1'ONU de 1991 sur le vieillissement dans le monde cite, dans les exemples par pays, le cas de l'Inde, en faisant observer que bien que le programme de l'Inde soit loin d'atteindre les solutions optimales, il démontre l'engagement du pays et sa ferme intention de s'attaquer à ce problème et que, malgré ses priorités et ses contraintes économiques en tant que pays en développement, l'Inde a des programmes qui dépassent de loin ceux de nombreux autres pays en développement, l'Inde a des programmes qui dont certains sont économiquement beaucoup mieux placés. L'Inde a également été citée favorablement pour ses réalisations remarquables en ce qui concerne la prévention de la cécité, surtout chez les personnes âgées. L'Inde a été le premier pays à créer des unités pour la vue où, en 10 ans, 9,5 millions d'opérations de la cataracte ont été effectuées.

La société indienne, aujourd'hui, soutient fermement sa population plus âgée, et la famille élargie en constitue le meilleur exemple. On fait souvent la comparaison avec le banian au tronc solide et aux nombreuses pousses secondaires. La génération plus âgée fournit non seulement un soutien moral aux membres plus jeunes dans la famille élargie mais représente également la trame de toutes les générations. En fait, les personnes âgées sont un facteur de stabilité dans une unité familiale forte, structure fondamentale de la société.

La Charte des droits des personnes âgées élaborée l'an dernier prévoit un droit fondamental : le droit au travail. Il s'agit d'un droit fondamental que l'on respecte quotidiennement dans les sociétés en développement. Ce qu'il faut aux personnes âgées dans les sociétés en développement, c'est un système mieux financé et un plan mieux coordonné afin que le droit au travail des populations ne soit pas compromis par le vieillissement. L'année dernière, le Secrétaire général a inauguré le Fonds Banyan, dont le financement se fait sur une base volontaire. Ce fonds, de concert avec le Fonds d'affectation spéciale, devrait mettre l'accent sur le soutien aux plus nécessiteux. Il serait également utile de mettre en place d'autres instituts de recherche sur le vieillissement en Asie, où vit plus de la moitié de la population mondiale.

Le vieillissement est une réalité de la vie qui affecte toutes les générations et toutes les sociétés. Les progrès que le XXe siècle a faits en matière de science et de médecine ont certes prolongé l'espérance de vie, mais ils ont aussi accru de manière spectaculaire la proportion de personnes âgées parmi nous. Nous ne pourrons résoudre ce problème que par la compréhension et la coopération, parce que les conséquences n'en seront certainement pas circonscrites à l'intérieur de frontières nationales. Dans cet esprit, nous appuyons le projet de résolution détaillé contenant la Proclamation sur le vieillissement présenté par la République dominicaine à l'occasion du dixième anniversaire de l'adoption du Plan d'action international sur le vieillissement.

M. BARO (Sénégal): C'est avec un intérêt tout particulier que la délégation du Sénégal prend part à ce débat qui s'inscrit dans le cadre de la célébration du dixième anniversaire de l'adoption du Plan d'action international sur le vieillissement. En effet, le Sénégal, qui a eu le privilège d'accueillir du 10 au 14 décembre 1984 la Conférence africaine de gérontologie, première réunion du genre sur le sol africain, attache la plus grande importance au traitement des questions touchant les personnes du troisième âge.

C'est ainsi qu'au plan national, le Gouvernement sénégalais a pris, en faveur des personnes du troisième âge, un certain nombre de mesures. Parmi celles-ci, on peut citer l'octroi d'aides ponctuelles, la suppression de l'impôt général sur le revenu concernant les pensions de retraite,

l'exonération de l'impôt foncier pour les habitations de personnes du troisième âge dont la valeur locative est inférieure à 70 000 francs CFA, soit environ 230 dollars, montant qui est au moins le double du loyer mensuel pour une famille. En outre, la possibilité est donnée aux veuves de retraités âgées de plus de 45 ans de se remarier tout en conservant leur pension de veuve.

Le Gouvernement a également favorisé la création d'organisations nationales de retraités et de personnes âgées disposant de représentations locales sur toute l'étendue du territoire national. Les membres de ces organisations ont une expérience dans tous les domaines de la vie nationale et sont impliqués dans plusieurs programmes de développement ainsi que dans les cellules de formation et de concertation.

La plus dynamique de ces organisations est la Fédération nationale des retraités et des personnes âgées du Sénégal (FARPAS), qui regroupe des retraités du secteur privé et de la fonction publique en même temps que d'autres personnes âgées. Elle dispose de structures sur l'ensemble du territoire national et offre un cadre idéal de concertation multidisciplinaire sur toutes les questions relatives au vieillissement de la population. Il a été également institué un comité national et des comités régionaux sur le vieillissement, où siègent des représentants des ministères techniques, de certaines institutions publiques et privées, de personnes âgées et de retraités.

Ces comités ont, entre autres missions, celle d'étudier les voies et moyens susceptibles d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées, de suggérer des mesures permettant de faire face aux conséquences économiques et sociales du vieillissement et aux effets néfastes des politiques d'ajustement structurel sur les conditions de vie des personnes du troisième âge. Ces comités participent également à la conception, à l'élaboration, à l'exécution et à l'évaluation des programmes d'activités de la Journée nationale du troisième âge organisée tous les ans pour informer les populations sénégalaises sur les questions du vieillissement et les sensibiliser au rôle et à la place privilégiée des personnes du troisième âge dans la société.

Dans le cadre de ces importantes mesures, le Gouvernement du Sénégal a mené des politiques visant à susciter l'émergence de conditions favorables à

la valorisation du savoir et du savoir-faire des personnes du troisième âge en les impliquant davantage dans l'éducation civique et morale au profit des jeunes générations. Conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies, notre pays déploie tous les efforts nécessaires pour renforcer la participation et l'intégration des personnes du troisième âge dans le processus du développement. Une telle action a permis aux femmes âgées de jouer un rôle prépondérant dans le domaine du secteur informel, réussissant ainsi à réduire leur dépendance économique et à contribuer à l'allégement du fardeau financier qui pèse sur la population active.

Dans le domaine médico-sanitaire, l'action gouvernementale a abouti à la création d'une unité de recherche et de renseignements dont les activités ont permis une meilleure connaissance du processus biologique du vieillissement. Une stratégie de surveillance médicale des personnes âgées a été mise en oeuvre dans le cadre de l'objectif social "Santé pour tous d'ici l'an 2000". Cette stratégie a permis la mise en place d'un programme d'éducation sanitaire approprié, une vulgarisation de la politique des soins de santé primaires et la formation du personnel de santé en matière de gériatrie.

Tous ces développements permettent de démontrer, s'il en est besoin, que malgré ses difficultés socio-économiques, le Sénégal continue de tout mettre en oeuvre pour conserver la place des personnes du troisième âge dans la société traditionnelle. Certes, beaucoup de défis restent à relever, notamment en matière sanitaire avec la montée du taux de personnes âgées atteintes de diabète ou victimes de troubles ophtalmologiques ou cardio-vasculaires, sans oublier le vieillissement accéléré des populations rurales et le déclin de la productivité agricole résultant des migrations massives des jeunes. Cette situation se retrouve ailleurs en Afrique et elle est partout aggravée par la modicité des moyens dont disposent nos pays.

C'est dire que nos efforts ne peuvent être efficaces sans une solidarité internationale soutenue dans la mise en oeuvre aux niveaux national et régional du Plan d'action international sur le vieillissement. S'agissant précisément de la coopération régionale en matière de vieillissement, le Sénégal abrite la Société africaine de gérontologie. Comme vous le savez, celle-ci a été créée pour faire face à la situation actuelle des personnes du troisième âge dans le continent et de préparer le vieillissement de la

M. Baro (Sénégal)

population qui, selon le rapport A/47/369 du Secrétaire général, posera de graves problèmes au cours du prochain siècle. Aussi la délégation sénégalaise voudrait-elle saisir cette occasion pour remercier les organismes intergouvernementaux et les organisations non gouvernementales qui assistent la Société africaine de gérontologie dans l'élaboration de programmes ou projets sur le vieillissement en Afrique.

Pour permettre à la Société d'atteindre ses objectifs en mettant en place des services consacrés aux personnes âgées et en encourageant les gouvernements africains à prendre des initiatives dans ce domaine, un appui financier substantiel sera nécessaire.

A cet égard, il est souhaitable que le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies concernant le vieillissement puisse apporter un financement à la Société africaine de gérontologie pour lui permettre d'être opérationnelle. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général qui, dans son rapport A/47/369, précise à juste raison qu'en l'absence de nouvelles contributions, le Fonds ne sera pas en mesure de répondre aux demandes d'aide formulées par les pays en développement. C'est pourquoi ma délégation se fait l'écho de celles qui ont lancé un appel à la communauté internationale des donateurs pour qu'ils contribuent généreusement à ce fonds.

C'est aussi le lieu de saluer les actions entreprises par la Fondation Banyan qui, bien qu'étant un organisme autonome et privé, joue un rôle important dans l'exploration des possibilités de collecte de fonds en faveur des pays en développement.

Le vieillissement de la population est rapidement devenu un problème assez préoccupant de développement, surtout si l'on sait qu'en l'an 2005, les personnes âgées de 60 ans ou plus représenteront 10 % de la population mondiale, dont la majorité vivra dans les pays en développement. Les incidences sociales et économiques de ces changements démographiques sur le tiers monde, part amlièrement en Afrique, requièrent des mesures novatrices et concrètes. A cet égard, il est certes intéressant de noter le rôle de la Société africaine de gérontologie, qui est une association bénévole regroupant des personnes et des organisations préoccupées par le vieillissement des populations africaines. Cependant, face à l'ampleur que prend la situation actuelle des personnes du troisième âge dans le continent, et face aux problèmes graves exacerbés par les conflits, l'extrême pauvreté, l'exode rural, les vagues de réfugiés et personnes déplacées du troisième âge, et la dégradation des services sanitaires, la délégation sénégalaise est d'avis que la création d'un institut africain du vieillissement devrait être envisagée. Forctionnant suivant le modèle de l'Institut de Malte, cette structure, qui disposerait de ressources financières assurées, pourrait jouer un rôle de premier plan dans la protection et la promotion des personnes âgées en Afrique.

La dimension du problème du vieillissement de la population mondiale et l'application effective du Plan d'action international sur le vieillissement nécessitent une approche plus intégrée du rôle de l'Organisation des

Nations Unies en matière de promotion de la condition des personnes âgées.

L'ONU loit pouvoir assurer la coordination internationale et multisectorielle dans la mise en oeuvre du Plan d'action mondial sur le vieillissement. Aussi le troisième rapport sur le vieillissement qui paraîtra en 1997 pourrait-il prendre en compte cette question de coordination des activités d'application du programme des Nations Unies dans ce domaine.

En outre, les grandes réunions et manifestations en perspective devraient parfaitement prendre en compte les questions du vieillissement. Il s'agit notamment de l'Année internationale de la famille prévue en 1993, de la Conférence internationale sur la population et le développement en 1994, du Sommet mondial sur le développement social au début de 1995 et de la Conférence internationale sur les femmes en juin 1995. Ces réunions devraient permettre la prise de mesures concrètes visant une mise en oeuvre effective des principes directeurs des Nations Unies en matière de vieillissement.

Le Sénégal s'est porté coauteur du projet de résolution A/47/L.5/Rev.l intitulé "Proclamation sur le vieillissement". Il espère que l'Assemblée générale adoptera à l'unanimité ce texte qui dégage une stratégie pratique sur le vieillissement pour la décennie 1992-2001.

Le plein appui de la délégation sénégalaise à ce projet de résolution s'inspire largement de l'attachement du Sénégal à la défense des valeurs de la société traditionnelle africaine, cù les personnes âgées symbolisent la sagesse et constituent une source d'inspiration et d'exemple pour les jeunes générations. Il s'agit en fait de valeurs partagées par les peuples africains en général, comme au reste le soulignait l'écrivain malien, feu Amadou Hampate Ba, lorsqu'il disait : "Chaque fois qu'un vieillard meurt, c'est une bibliothèque qui flambe".

M. ALVAREZ (Argentine) (interprétation de l'espagnol): La délégation de la République argentine voudrait avant tout, par mon entremise, remercier le Président du Groupe régional des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes, le Représentant permanent de l'Uruguay auprès de l'Organisation des Nations Unies, de la mention qu'il a faite hier dans son intervention à propos du rôle précurseur qu'a joué notre pays dans le domaine des droits des personnes âgées.

# M. Alvarez (Argentine)

Effectivement, le 23 novembre 1948, après avoir proclamé plusieurs mois auparavant le Décalogue des droits des personnes âgées qui, en 1949, a été incorporé à la Constitution, Mme Eva Peron, épouse du Président alors en exercice en Argentine, avait envoyé au monde entier, et en particulier aux Nations Unies, un message au nom des personnes âgées sans défense pour demander que la communauté internationale reconnaisse leurs droits. C'est ce qui a amorcé toute une série de déclarations, de travaux techniques spécialisés et d'efforts sur le plan de la coopération internationale comme d'efforts nationaux en vue de traduire cette aspiration en réalité.

Bien des années se sont écoulées et de nombreux changements se sont produits depuis lors. Certains pays, comme l'Argentine, ont vu croître leur population de personnes âgées à un rythme accéléré grâce aux effets bénéfiques d'une plus longue espérance de vie, mais cela s'accompagnant d'une faible natalité, de sorce que les personnes âgées ne peuvent ainsi compter sur l'appui et la protection qu'ils seraient en droit d'attendre de la jeune génération. D'autres sociétés, comme l'Argentine, ont vu l'effet global et cumulé de la détérioration des termes de l'échange, de la dette extérieure et de la distribution injuste des revenus affecter négativement leurs politiques concernant les personnes âgées. A cela est venu se greffer le problème qu'a représenté, ces dernières décennies, l'apparition de formes de ségrégation des personnes âgées par le fait qu'elles sont séparées de leurs familles, exclues de leur communauté et dépersonnalisées par les méthodes d'assistance.

Face à tous ces obstacles, la voix de la communauté internationale s'est élevée en 1982 pour proclamer le Plan international d'action sur le vieillissement. Dix ans après son lancement, l'Assemblée générale des Nations Unies se réunit pour évaluer ce qui a été réalisé, pour lancer de nouvelles mesures, et avant tout, pour continuer de mobiliser l'attention de tous les pays sur le problème aigu du vieillissement de l'humanité. Il ne s'agit pas de pays jeunes ou de pays vieux, ni d'une situation qui touche l'une ou l'autre région de la planète, mais de toute la population mondiale; d'après les chiffres précis qui ont été présentés dans cette instance, le début du troisième millénaire annonce de profonds changements dans la structure démographique.

M. Alvarez (Argentine)

Cette réalité, qui affecte l'humanité entière, exige des actions cohérentes et concertées. Chaque pays, chaque région, et la communauté internationale elle-même doivent donner la priorité à la recherche de solutions à cette situation dans le cadre de politiques générales de développement social. Ce sera là une occasion importante d'inclure les thèmes portant sur les conditions sociales des personnes âgées lors du sommet mondial prévu, dont la République argentine appuie chaleureusement la convocation. Il faudra également faire des progrès au niveau des techniques spécialisées et sensibiliser l'opinion sur le fait que le traitement des personnes âgées ne doit pas ignorer les valeurs de solidarité familiale et communautaire. Certaines sociétés au développement technique et économique moins avancé qui ont su préserver la place des personnes âgées dans la vie sociale nous en donnent l'exemple.

Cela nous oblige à réfléchir sur les causes profondes qui rendent difficile l'intégration des personnes âgées dans la vie des sociétés qui se disent les plus développées et qui, justement, comptent le plus grand nombre de personnes âgées. Ce ne sont ni les moyens économiques insuffisants ni la répartition injuste de la richesse qui nuisent à l'intégration de l'homme et de la femme du troisième âge. Ces carences, toujours présentes dans le monde en développement et dans de vastes secteurs des sociétés les plus riches, rendent certes difficile l'assistance aux personnes âgées. Mais nous ne devons pas perdre de vue qu'il y avait déjà éloignement et abandon de la part de la famille et de la communauté. Il s'agit d'une attitude culturelle qui, comme le Secrétaire général l'a fait remarquer judicieusement, conduit à mésestimer ce qui est vieux ou traditionnel pour la simple raison que cela est vieux ou traditionnel et à surévaluer le changement, la nouveauté et la jeunesse sans prendre davantage en compte, comme il conviendrait, les bons et les mauvais côtés de chaque chose. Du fait de cette attitude culturelle, entre la mésestime à l'égard de ce qui est vieux et l'abandon des personnes du troisième âge, il n'y a qu'un pas à franchir un pas que ne doivent pas franchir nos sociétés.

Bref, c'est le souci de respecter la décennie du Plan d'action international sur le vieillissement qui doit nous amener à surmonter les obstacles sociaux et économiques qui nuisent aux intérêts des personnes du troisième âge, à mieux faire valoir le point de vue professionnel dans le cadre des valeurs communautaires et, surtout, à proposer une profonde révision des éléments sociaux et culturels et des attitudes éthiques qui excluent les personnes âgées de la pleine participation à la vie de leur peuple.

Pour terminer, la délégation de la République argentine, forte de tout ce qui vient d'être dit, appuie fermement la proposition de proclamation sur le vieillissement, dont est saisie l'Assemblée générale, et s'engage sincèrement à tout faire pour traduire dans la pratique les éléments qu'elle renferme.

M. MAKA (Zambie) (interprétation de l'anglais): Nous sommes réunis aujourd'hui pour célébrer le dixième anniversaire de l'adoption du Plan d'action international sur le vieillissement, établi par l'Assemblée mondiale sur le vieillissement en 1982 et approuver repris par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre de la même année. La conférence internationale sera

couronnée de succès dans la mesure où elle consolidera les efforts nationaux et internationaux destinés à aider les personnes plus âgées à mener une vie épanouie et productive dans leurs sociétés respectives et, surtout, à améliorer la qualité de leur vie.

Il a été estimé que d'ici à l'an 2001 la population mondiale atteindra 6,3 milliards, et qu'une personne sur 10 sera âgée de 60 ans ou plus. Le vieillissement de la population est manifeste dans les pays développés et l'est de plus en plus dans les pays en développement. Tout en étant la marque d'une amélioration de la condition humaine, le vieillissement de la population est source pour les gouvernements de nouvelles difficultés qui réclament de nouvelles politiques qui vont d'un changement d'attitude à la fourniture de services de base, notamment en matière de santé et de logement.

Depuis l'adoption du Plan d'action international sur le vieillissement, un travail considérable a été accompli par le système des Nations Unies, les gouvernements et les organisations non gouvernementales intéressées. Il ressort clairement de la documentation dont nous sommes saisis que le problème du vieillissement ignore les frontières. L'impact du vieillissement sur la société n'était pas le même autrefois dans les pays développés et dans les pays en développement, en raison surtout de la structure familiale traditionnelle. Dans les pays en développement tel que le mien, les personnes âgées trouvaient un refuge dans leur structure familiale élargie. Cette structure de la famille élargie était et reste à ce jour une bonne chose, que les gouvernements doivent encourager partout où elle existe. Mais, avec l'urbanisation accrue, il s'est avéré que cette situation ne peut plus être maintenue. C'est une réalité qu'en Zambie non seulement reconnue mais à laquelle nous devons faire face d'urgence, du fait en particulier que notre population est l'une des plus largement urbanisées de l'Afrique subsaharienne.

En raison de l'existence d'une structure de famille élargie, mon pays n'a pas fait grand-chose pour répondre aux besoins particuliers de nos citoyens du troisième âge. Jusqu'à maintenant, il n'existe que trois foyers pour personnes âgées. Ces foyers avaient été créés par le gouvernement colonial à l'intention des colons âgés. Au moment de l'indépendance, ces foyers ont été ouverts à tous les citoyens et résidents.

Comme pour les personnes handicapées, mon gouvernement a entrepris de réviser les mécanismes juridiques et institutionnels qui permettent d'améliorer le bien-être des membres âgés de notre société. Le Ministre du développement communautaire et des services sociaux a pris des mesures pour constituer une base de données d'information, qui est essentielle à la formulation de politiques appropriées. Nous cherchons à travailler en étroite collaboration avec les organisations non gouvernementales qui se préoccupent du bien-être des personnes âgées et les aidons financièrement pour le plus grand bien des personnes âgées. Par conséquent, les personnes âgées retirent de nombreux avantages du système officiel d'assistance sociale, qui a été établi comme un "filet de sécurité" pour adoucir les effets des programmes d'ajustement économique structurel.

La protection intégrale et la promotion des droits de l'homme des personnes âgées constituent notre point de départ parce que nous reconnaissons que c'est le seul moyen sûr d'améliorer la situation des personnes âgées. La protection de ces droits doit être garantie par des textes législatifs appropriés, qui doivent à leur tour faire l'objet d'une application efficace.

Comme je l'ai dit, mon gouvernement prend un nouveau départ en ce qui concerne les problèmes des personnes âgées. Voilà pourquoi nous attachons une importance particulière à notre participation à cette conférence internationale sur le vieillissement. Nous estimons particulièrement stimulante l'expérience acquise par divers pays et l'Organisation des Nations Unies dans leurs efforts pour exécuter le Plan d'action international sur le vieillissement au cours de la décennie 1982-1991. Tout en reconnaissant que les objectifs du Plan n'ont pas été réalisés, nous sommes encouragés par le fait qu'une base ferme a au moins été jetée pour l'action à venir. La campagne mondiale d'information sur le vieillissement prévue pour 1992 et au-delà a réussi à sensibiliser le public, et elle doit continuer à le faire.

La célébration, le ler octobre, de la Journée internationale des personnes âgées, qui a commencé l'année dernière, en 1991, a aussi contribué à cette campagne d'information du public. C'est pourquoi ma délégation appuie la proposition du Secrétaire général tendant à ce que, à l'occasion de la célébration de cette journée dans les trois prochaines années, des activités soient rattachées aux grandes conférences ou manifestations des Nations Unies suivantes : premièrement, qu'en 1993, les droits de l'homme, les connaissances et les compétences nationales des personnes âgées soient rattachés à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme et à la célébration de l'Année internationale des populations autochtones, qui auront lieu également en 1993; deuxièmement, qu'en 1994, le vieillissement de la population, le développement, le vieillissement et la famille soient rattachés à la Conférence internationale sur la population et le développement et à l'Année internationale de la famille; troisièmement, qu'en 1995, les femmes âgées et la solidarité internationale soient les thèmes de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et du dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse.

Ma délégation a étudié avec soin le rapport du Secrétaire général intitulé "Objectifs mondiaux concernant le vieillissement pour l'an 2001 : stratégie pratique". Notre première réaction est de penser que les huit objectifs mondiaux ainsi définis constituent une base adéquate pour une action tant au niveau international qu'au niveau national.

Pour terminer, j'aimerais rappeler une évidence : la nécessité de disposer des ressources financières et autres nécessaires pour traduire dans les faits les objectifs proposés. Le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, qui est le point central des activités de l'Organisation dans le domaine du vieillissement, devrait donc être en mesure de s'acquitter du mandat qui lui a été confié.

Les pays en développement devront, eux aussi, recevoir une aide internationale pour mettre en oeuvre les objectifs nationaux dans le domaine du vieillissement et les définir. Pour un pays comme le mien, dont l'économie est pauvre et qui est régulièrement confronté au fléau de la sécheresse, les objectifs concernant les personnes âgées ne feront que s'ajouter aux nombreux besoins prioritaires auxquels le Gouvernement devra faire face mais dont il ne pourra pas venir à bout en raison de contraintes financières. L'aide

généreuse de la communauté internationale nous sera donc très précieuse pour améliorer le bien-être de nos ressortissants âgés, comme le prévoit le Plan d'action international sur le vieillissement.

M. MARUYAMA (Japon) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation souhaite se joindre aux orateurs qui l'ont précédée pour célébrer le dixième anniversaire du Plan d'action international sur le vieillissement. Elle se félicite de participer au débat à ces séances spéciales de l'Assemblée générale.

Le vieillissement est une question liée au développement social dans laquelle l'Organisation des Nations Unies a joué un rôle important. En août 1982, l'Assemblée mondiale sur le vieillissement adoptait le Plan d'action sur le vieillissement que l'Assemblée générale a entériné à sa trente-septième session. Ce plan définit des principes directeurs fondamentaux que la communauté internationale est tenue de suivre, et il a permis une plus grande prise de conscience de la gravité et de la complexité du problème sur les plans national, régional et international. Afin d'accélérer l'application du Plan d'action international sur le vieillissement, l'Assemblée générale a demandé, à sa quarante-sixième session, que soit défini un ensemble d'objectifs mondiaux concernant le vieillissement pour l'an 2001.

Des gouvernements, des organisations internationales et des organisations non gouvernementales déploient des efforts assidus dans ce domaine, mais leurs réalisations sont éclipsées par la rapidité avec laquelle vieillit la population mondiale. Les personnes âgées constituent la partie de la population mondiale qui connaît la croissance la plus rapide, et avec un tel changement démographique, il est indispensable que la communauté internationale réaffirme son intention de faire des efforts concertés pour régler ce problème.

Parce qu'une plus grande espérance de vie traduit une amélioration des conditions de vie, une société doit adapter ses systèmes socio-économiques pour permettre aux personnes âgées de mener une vie saine et utile. Il faut encourager le travail et la participation des personnes âgées à la société et adapter les systèmes d'éducation, de sécurité sociale et de santé à leurs besoins. Ma délégation estime qu'il est de la responsabilité de la société

tout entière de veiller à ce que les personnes âgées participent activement à la collectivité et ne deviennent pas un groupe marginalisé. L'expérience et la sagesse des personnes âgées sont de précieux atouts pour le pays et pourraient être plus utilement mises à profit si elles étaient intégrées dans le processus de développement social et économique. La société devrait traiter le problème du vieillissement non seulement en cherchant à satisfaire les besoins matériels immédiats des personnes âgées, mais en prenant aussi en compte leurs besoins psychologiques. La possibilité de participer plus activement à la vie de la société leur confère un sentiment d'estime et de valeur personnelle, tout en permettant aux jeunes générations de profiter de leur expérience et de leur compétence.

Grâce à l'amélioration de la qualité des soins médicaux et de santé, l'espérance moyenne de vie au Japon est aujourd'hui de 80 ans, soit la plus forte au monde. Toutefois, il est prévu qu'au début du siècle prochain, une personne sur quatre au Japon aura plus de 65 ans. Il est évidemment impérieux de veiller à ce que cette catégorie en expansion de la population mène une vie saine et confortable, participe et contribue à la société. C'est pourquoi le Gouvernement japonais a mis en place un Comité sur le vieillissement composé des ministres compétents de son cabinet. Ce comité est chargé de définir les principes directeurs d'une politique pour une société de longévité, et de favoriser le plus possible les mesures qui la sous-tendent.

Une population de personnes âgées en expansion a fatalement une incidence sur la structure sociale et économique; aussi, chaque pays doit mettre au point des méthodes d'approche adaptées à ses propres caractéristiques historiques et économiques. Il s'agit bien d'une gageure, mais la tâche est surtout extrêmement difficile pour les pays à ressources limitées. Afin de faciliter les efforts au niveau national, il convient donc de définir les problèmes les plus courants et de les traiter grâce à une collaboration internationale, de façon à aider chaque pays à formuler son programme national.

Ma délégation constate que les travaux consacrés à la question du vieillissement, qui est étroitement liée à d'autres questions de développement social, y compris le rôle de la famille, les personnes handicapées, les femmes âgées, la pauvreté et les droits de l'homme, se poursuivent au sein de

# M. Maruyama (Japon)

plusieurs organisations du système des Nations Unies. Comme il s'agit d'un problème à multiples facettes, des méthodes d'approche globales doivent être mises au point.

Cette question est probablement la plus importante de celles que nous aurons à traiter au cours des prochains siècles. Elle n'est pas l'affaire d'un seul groupe d'âge, mais un défi auquel chacun d'entre nous sera tôt ou tard confronté. Elle a des incidences sociales très lourdes, que devront supporter les générations futures. Si nous voulons relever ce défi, il faudra que les gouvernements, les collectivités locales et les organisations internationales et non gouvernementales déploient des efforts concertés.

Le PRINCE DLAMINI (Swaziland) (interprétation de l'anglais) : Une fois de plus, je suis heureux d'avoir cette occasion de prendre la parole devant l'Assemblée, au nom de S. M. le Roi Mswati III, du Gouvernement et de la nation tout entière du royaume de Swaziland.

La célébration du dixième anniversaire de l'adoption du Plan d'action international sur le vieillissement a sensibilisé l'opinion internationale quant aux besoins et aux problèmes des personnes âgées. Nous constatons que si, hier, le vieillissement était fonction du temps qui passe, aujourd'hui, il est influencé par des frustrations économiques, le manque d'accès à l'emploi, des maladies chroniques incurables et d'autres contraintes sociales. Mon pays n'a pas été épargné par les facteurs qui influent sur le vieillissement. Nous connaissons aussi une montée de la population vieillissante, due à une conscience accrue au plan nutritionnel et médical qui se traduit par un accroissement de l'espérance de vie de nos concitoyens.

Il est vrai que le Swaziland est une société traditionnelle qui met un fort accent sur le rôle que joue la famille élargie, mais il va sans dire qu'en raison de l'urbanisation et de l'industrialisation, il est apparu un groupe de personnes âgées qui doivent être protégées et assistées par l'Etat grâce aux organisations non gouvernementales, en raison de la désintégration de l'unité familiale.

Le Swaziland n'est pas partisan de la pratique de l'institutionnalisation de ses personnes âgées, d'autant plus que cette pratique est absolument contraire à notre culture et à nos coutumes. Il n'y a pas que cela : l'expérience humaine a montré que le développement qui va à l'encontre des valeurs traditionnelles et culturelles d'une société n'aboutit pas aux bienfaits escomptés.

On a dit que les qualités et les avantages de l'urbanisation et de l'industrialisation s'accompagnaient de la disparition de certains éléments, de certaines caractéristiques de notre fibre morale et sociale, au détriment de nos normes traditionnelles et culturelles. La désintégration de l'unité familiale, avec l'ostracisme et l'oubli des personnes âgées qui en découlent, surtout dans nos pays en développement, est imputable à l'urbanisation. En aucun cas, à moins que ce ne soit inévitable, nous ne devrions encourager le déracinement de nos personnes âgées de leur milieu familier pour les placer dans des environnements inconnus et peut-être hostiles.

Comme le Gouvernement se préoccupe des besoins de cette partie de la population que représentent les personnes agées de 65 ans et davantage, une certaine assistance publique est fournie à ceux qui sont économiquement faibles. Environ 30 000 personnes bénéficient actuellement de ce programme dans mon pays.

Outre le Gouvernement, un certain nombre d'organisations non gouvernementales donnent une assistance sous des formes diverses aux personnes âgées. Ces organisations comprennent les Eglises, les associations d'anciens fonctionnaires du Swaziland et d'autres groupes qui s'intéressent aux besoins et aux problèmes des personnes âgées en apportant une assistance matérielle à celles qui en ont besoin. Elles se rendent régulièrement chez ces personnes dans les zones rurales, sur indication de dirigeants locaux. L'assistance peut prendre la forme de travaux de réparation ou de construction de nouvelles maisons avec de la main-d'oeuvre fournie par des membres de la communauté, dont les jeunes qui font partie des scouts ou de brigades de garçons.

Les dirigeants de la communauté à la base même, là où sont les gens, connaissent bien les besoins de la population locale et sont chargés de repérer les personnes âgées et de les envoyer au bureau de protection sociale le plus proche, qui les enregistre afin de leur venir en aide éventuellement. Travaillant de concert avec les autorités locales et les organisations non gouvernementales, ce système a permis de repérer et d'aider des personnes âgées, fût-ce façon modeste. Une assistance financière a pu être accordée aux organisations non gouvernementales intéressées.

De nombreuses manières de rendre la vie des personnes âgées plus confortable sont envisagées, mais le manque de ressources constitue à la fois une contrainte et un obstacle. Je demande donc à la communauté internationale d'aider les pays, surtout les pays en développement comme le Swaziland, pour former un plus grand nombre de membres de nos communautés et de nos assistants sociaux, qui seraient alors mieux à même de traiter la question. En tout cas, nous espérons et nous comptons qu'avec l'aide de la communauté internationale, nous finirons par atteindre ce but réalisable qui consiste à permettre à nos ressortissants plus âgés de vivre leurs années déclinantes dans la dignité, s'accompagnant d'un sentiment de plénitude et d'utilité.

# Le Prince Dlamini (Swaziland)

Délaisser les ressortissants âgés de la société n'est pas seulement une tragédie humaine, une pratique contraire aux principes religieux, mais c'est aussi un triste témoignage d'ingratitude envers nos parents qui ont tant fait pour nous élever et nous amener à maturité. Cette attitude cruelle et malveillante devrait disparaître à tout jamais, non seulement parce qu'un jour, nous serons vieux aussi, mais aussi parce qu'elle contredit toutes les qualités dont l'homme peut inscrire à son crédit.

L'histoire des hommes montre que l'homme a toujours vécu et prospèré grâce à la sueur d'autrui et qu'il a toujours hésité à venir au secours des moins privilégiés. La preuve en est dans les atermoiements des gouvernements et des politiciens face à la situation des membres de nos communautés qui souffrent de handicaps. Mais nous devons mous rappeler une fois de plus que, contrairement aux incapacités mentales et physiques dont nous nous plaisons à croire qu'elles nous épargneront, ce dont nous parlons ici, c'est du processus de vieillissement, phénomène naturel que la nature ne peut pas empêcher. Autrement dit, nous ne nous occupons pas de ce problème uniquement pour ceux qui sont déjà âgés, mais pour nous aussi et pour l'humanité tout entière.\*

<sup>\*</sup> M. Hayes (Irlande), Vice-Président, assume la présidence.

### Le Prince Dlamini (Swaziland)

L'Assemblée et tous les gouvernements du monde feraient donc preuve de perspicacité en faisant tout leur possible pour résoudre le problème du vieillissement. Il est certain que, plus tard, ceux d'entre nous qui ont débattu de cette question il y a 10 ans et ceux qui le font aujourd'hui repenseront avec fierté à cette époque et pourront dire en tout honneur que le règlement du problème des personnes âgées était réellement un investissement à long terme tout à fait valable.

Mme CASTRO de BARISH (Costa Rica) (interprétation de l'espagnol):

Dans l'importante déclaration qu'a faite au nom du Groupe des Etats d'Amérique

latine et des Caraïbes le Président de ce groupe, l'Ambassadeur Ramiro Píriz

Ballon, Représentant permanent de l'Uruguay, il a exprimé avec éloquence,

lucidité et sensibilité devant cette réunion plénière extraordinaire, qui a

été convoquée pour la première fois pour commémorer le dixième anniversaire de

l'adoption du Plan d'action international sur le viellissement, le point de

vue de notre groupe sur le très important point 93 a) de l'ordre du jour

relatif au vieillissement.

Ma délégation s'associe pleinement à cette déclaration. Elle nous rappelle, à juste titre, qu'un Etat membre de notre Groupe, l'Argentine, avait déjà souligné avec une grande perspicacité l'importance de cette question et présenté un projet de Déclaration sur les droits des personnes âgées en 1948, année où, justement, fut adoptée la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Ma délégation souhaite également souligner qu'il est important, pour satisfaire les besoins de notre région, de créer en Amérique latine et dans les Caraïbes un institut sur le vieillissement comme celui qui existe déjà à Malte.

Ma délégation va maintenant parler du secteur le plus vulnérable de ce groupe de la société, celui des personnes âgées qui, comme nous le savons, est vulnérable par définition. Je pense en particulier aux femmes âgées et au rôle qu'elles jouent depuis toujours au sein de la famille dans les différentes cultures et civilisations.

Parmi les événements importants des années 90, l'année 1994 a été proclamée Année internationale de la famille par l'Assemblée générale. Sans aucun doute, des résolutions seront adoptées sur la base des initiatives et

propositions qui prennent en compte la nécessité et l'importance de renforcer la famille, ainsi que les valeurs sur lesquelles elle repose et qui doivent la soutenir. Il faut souligner que dans cette unité de base de la société, la femme d'âge mur ou plus âgée a joué et joue un rôle très particulier. Il convient également de mentionner qu'au sein du groupe social représentatif des personnes âgées - hommes et femmes -, c'est la femme qui souffre le plus dans une situation difficile et complexe qui n'a retenu l'attention que depuis quelques années.

Comme on le sait et comme on l'a déjà dit dans cette salle, le vieillissement de la population est aujourd'hui un phénomène mondial, évident dans différentes parties du monde, naissant dans d'autres. C'est pourquoi nous pensons qu'il est indispensable de nous pencher sur cette situation, tant dans le cadre du rôle de la femme âgée dans la famille que dans le contexte de la situation que connaissent des millions de femmes dans le monde, notamment quoique pas seulement - dans les pays en développement.

Le rapport préparé pour la réunion du Groupe consultatif sur "Les femmes d'âge moyen et âgées en Amérique latine et dans les Caraïbes : situation actuelle et conséquences politiques", organisée conjointement par l'Association américaine des personnes retraitées (AAPR) et l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), qui s'est tenue à Washington, D. C., du 18 au 20 octobre 1988, présente des observations importantes qui nous permettent de connaître un peu mieux cette situation et dont je vous parlerai ensuite. Ce rapport nous informe que :

"L'on connaît peu le segment de la population que constituent les femmes d'âge moyen - entre 40 et 59 ans - et du troisième âge - de 60 ans et plus - en Amérique latine et dans les Caraïbes. Bien que les femmes de plus de 40 ans ne représentent qu'un pourcentage relativement réduit de la population - entre 9 et 20 % - dans les pays de la région, les chiffres absolus sont importants et en hausse. Etant donné que la population d'Amérique latine et des Caraïbes est relativement jeune, on a prêté peu d'attention jusqu'à présent à la femme âgée ou très âgée dans les études ou au niveau des services. Ce n'est que récemment qu'on a commencé à ventiler les statistiques de recensement par sexe et âge, mais les services destinés à la femme visent toujours davantage les problèmes de la maternité que les maladies chroniques."

L'étude présente des conclusions importantes, telles que celle qui indique que :

"Les femmes âgées ou très âgées jouent un rôle clef, tant dans le développement économique que dans la stabilité de la famille dans la région, bien au-delà de co que laisserait prévoir leur nombre. Cela est vrai à tel point que si leurs ressources productives et leur rôle au niveau des soins disparaissaient subitement, les effets sur l'économie et les structures sociales de la région seraient catastrophiques."

Pourquoi sont-elles si importantes? La réponse est que le rôle central que joue la femme d'âge moyen ou âgée est démontré par le fait que, tout en constituant le fondement économique et affectif de la famille, elle entretient un ensemble de relations de dépendance avec l'époux, le père, les frères et les fils. Elle doit également équilibrer les besoins de l'unité familiale et ceux de chacun de ses membres, tout en conservant sa position de subordination vis-à-vis des hommes au foyer. L'idée que seule la vieillesse permet à la femme d'être elle-même et de prendre soin d'elle-même, si elle en a la possibilité, paraît donc quelque peu fondée.

Une autre conclusion importante de l'étude nous apprend que :

"L'espérance de vie de la femme augmente également dans la région et l'on espère qu'elle dépassera en moyenne les 71 ans en l'an 2000."

Ce chiffre est conforme aux statistiques citées ici par de nombreux orateurs qui m'ont précédée. Et tout cela en dépit d'une charge de travail de deux à trois fois plus lourde que celle de la majorité des femmes du même âge dans les pays développés, et malgré des antécédents où l'on trouve probablement des grossesses multiples, une anémie chronique, l'absence de soins prophylactiques et des services médicaux inadéquats.

Cette capacité des femmes d'âge moyen et âgées en Amérique latine et dans les Caraïbes de résister aux énormes pressions physiques et psychologiques dans leur vie est l'une des constatations les plus intéressantes et encourageantes de cette étude.

Parmi les activités pouvant faire l'objet d'une enquête, un petit groupe de chercheurs a porté toute son attention sur des épreuves particulières qui sont universelles pour toutes les femmes adultes et âgées, et ils s'efforcent d'en déterminer et d'en décrire les caractéristiques et les qualités. Deux de ces épreuves sont la ménopause et la sexualité. Le veuvage, s'il n'est pas universel, est répandu et a également fait l'objet de recherches. Il semble qu'il serait utile d'explorer ce domaine.

Ma délégation salue les efforts de l'Organisation panaméricaine qui a placé l'accent sur la promotion de la recherche portant sur la situation et les conditions de vie des femmes âgées et sur leurs besoins en matière de santé et de services sociaux. Dans de tels efforts, nous devons reconnaître aussi l'engagement inlassable à ce sujet de l'Ambassadrice Julia Tavares de Alvarez, représentante djointe de la République dominicaine, dont la participation à l'étude de la question du vieillissement a été largement saluée aux Nations Unies.

Ma délégation s'est associée aux propositions et aux idées ainsi qu'aux suggestions et aux directives figurant dans le document A/47/L.5/Rev.1, intitulé "Proclamation sur le vieillissement", que nous avons l'honneur de parrainer.

Ma délégation tend à souligner et à rappeler que, pour atteindre les objectifs de cette Proclamation et pour exécuter le Plan d'action international sur le vieillissement, dont nous célébrons le dixième anniversaire au cours de la présente séance plénière, les efforts conjoints des secteurs public et privé sont de grande valeur et que nous devons les encourager à se multiplier. Je fais allusion, en fait, à la contribution importante et à l'appui apportés par l'Association de la Fondation Banyan, récemment créée, aux efforts et objectifs visant à promouvoir les activités qui permettent aux personnes âgées de garder leur indépendance, tant sur le plan social qu'économique.

Nous espérons que la volonté politique de faire face au vieillissement mondial dans les décennies à venir se manifestera et

"exigera une révolution non seulement des mentalités mais aussi des sentiments." (A/47/PV.39, p. 37)

Je termine en exprimant l'appui du Costa Rica à la proposition selon laquelle, dès le début de l'ère du vieillissement, au commencement du siècle prochain, on ferait de l'année 1999 l'Année internationale des personnes âgées.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le cadre du débat.

Nous allons maintenant passer à l'examen du projet de résolution figurant au document A/47/L.5/Rev.1.

Mme TAVARES DE ALVAREZ (République dominicaine) (interprétation de l'espagnol): A la demande de certaines délégations, et après consultations avec les auteurs du projet, nous avons décidé de proposer d'apporter deux modifications au texte du projet de résolution contenu dans le document A/47/L.5/Rev.l.

Premièrement, il faudrait supprimer, à l'alinéa b) du paragraphe 1 du dispositif de l'annexe, le membre de phrase suivant : "redoubler d'efforts pour faire avancer les programmes de désarmement et", de manière que cet alinéa se lise comme suit :

"A fournir les ressources humaines et matérielles considérables dont on ressent le besoin de façon impérieuse pour réaliser les ajustements nécessaires pour que l'humanité parvienne à la maturité, qui peut être comprise comme un phénomène démographique, mais aussi comme un phénomène social, économique et culturel très prometteur."

La deuxième modification concerne le paragraphe 3 du dispositif de l'annexe - qui est aussi le dernier. Il faudrait ajouter, aprés les mots "personnes âgées", le membre de phrase suivant :

"grâce au prélèvement de ressources sur le budget ordinaire pour l'exercice biennal 1998-1999 et aux contributions volontaires.", le reste du paragraphe demeurant sans changement. J'ai déjà présenté ces modifications par écrit au Secrétariat.

Je souhaite également informer l'Assemblée que la délégation du Viet Nam s'est portée coauteur du projet de résolution.

Je saisis cette occasion pour remercier toutes les délégations qui ont offert leur coopération et leur appui pour que cette Proclamation sur le vieillissement devienne une réalité en 1992.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution publié sous la cote A/\$7/L.5/Rev.1.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/47/L.5/Rev.1, tel qu'il a été oralement modifié par la représentante de la République dominicaine?

Le projet de résolution A/47/L.5/Rev.l, tel qu'il a été oralement modifié, est adopté (résolution 47/5).

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée générale a donc conclu cette conférence internationale sur le vieillissement, qui a cherché à consolider un éventail d'objectifs sur le vieillissement pour l'an 2001 et qui a célébré le dixième anniversaire de l'adoption du Plan d'action international sur le vieillissement.

Je déclare close cette commémoration extraordinaire. PROGRAMME DE TRAVAIL

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) Je voudrais informer les représentants que le dernier point de l'ordre du jour qu'examinera l'Assemblée générale mercredi 21 octobre dans l'après-midi sera le point 148, intitulé "Assistance d'urgence aux Philippines".

La séance est levée à 16 h 40.